
Charte déontologique des ateliers et des stages

Groupe de Parole pour les Femmes[®]

- 1 • Le Groupe de Paroles pour les Femmes[®] est un lieu de thérapie permettant à chacune de s' enrichir de la différence de l'autre.
- 2 • Le Groupe de Paroles pour les Femmes[®] est un espace d'écoute active ; il privilégie la thérapie, le partage plutôt que le débat.
- 3 • Le Groupe de Paroles pour les Femmes[®] garanti l' anonymat des participantes ainsi que tout ce qui se déroule dans le cadre du stage.
- 4 • Le Groupe de Paroles pour les Femmes[®] est un groupe de thérapie. Il est donc préférable de concevoir votre participation au groupe comme un processus de travail sur soi.
- 5 • Les participantes sont invitées à exprimer leurs pensées, leurs réflexions, leurs sentiments dans le profond respect de la liberté de chacun ; aucun prosélytisme pour un mouvement quelconque de quelque nature qu'il soit ne pourra trouver sa place au sein du groupe
- 6 • Aucune distribution de tracts, aucun affichage ne seront possibles pendant les réunions et aux abords.
- 7 • L'animatrice a pour seule ambition d'apporter sa contribution de psychopraticienne à l'épanouissement et à l'autonomie de chacune.
- 8 • Tout départ définitif du Groupe de Paroles pour les Femmes[®] doit être annoncé une à deux séances à l'avance afin que chacune puisse gérer le changement au mieux de ses capacités.
- 9 • Aucune observatrice passive n'est acceptée dans le groupe; cependant la prise de parole n'est pas une obligation. On peut participer sans pour autant parler à chaque séance. La participation au feed-back est préférable afin de se sentir intégré au groupe.
- 10 • Il n'est pas autorisé de nouer des relations amicales - tout du moins le temps de leur psychothérapie. Ceci afin que le groupe soit pour chacune un lieu neutre, libre et de thérapie.
- 10^b • Afin de respecter l'anonymat et la tranquillité des participantes et afin de respecter le point 10, il est fortement déconseillé d'être « amis » sur les réseaux sociaux durant toute la durée votre participation aux groupes de thérapie
- 11 • L'animatrice est en accord avec le code déontologique de l'EAP, de NLPNL, de la Psy en mouvement et de la CFDP (dont elle est membre) qui sont des fédérations et associations attentives à l'éthique des psychothérapeutes et à la protection de patients.